



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 25.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 26.05.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

CONFLUENT LP 2 / ESTADENS US du 26.04.25 – SD4 – Poule A

Club de CONFLUENT LP 2

1 match automatique + 2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : faute grossière/adversaire

Club d'ESTADENS US

1 match automatique + 2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : faute grossière/adversaire

1 match automatique + 6 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : acte de brutalité/adversaire, hors action de jeu

Arbitre

Retenue d'arbitrage pour absence non excusée à convocation
Dossier transmis à la CDA

Affaire n°2 :

ST LYS O. / CASTELGINEST US du 29.03.2025 – SD1 – Poule A.

Club de ST.LYS O

Equipe

Match perdu par pénalité

Club de CASTELGINEST US

Equipe

Match perdu par pénalité

Affaire n°3 :

ENT LIFC JET / TARBES PYRENEES FOOT du 30.03.2025 – Féminine à 11 - Territoire CA TLSE 31 – Poule B

Pour le club de l'ENT LIFC JET

4 mois de suspension ferme à compter du 02.06.2025

Motif : falsification de FMI, en état de suspension, sanction aggravée en raison de la trêve estivale

1 mois de suspension ferme à compter du 02.06.2025

Motif : instigateur falsification de FMI,

L'équipe

1 pt de retrait avec sursis

Art 200 des R.G

Motif : mauvaise gestion administrative de la FMI, procédures d'avant-match non respectées.